

La pauvreté au Maroc :

91,5% de marocains dépensent moins de 939 DH et 47,3% moins de 500 DH par mois !...

C'est bien connu : on peut faire dire aux statistiques plusieurs sons de cloche différents. Néanmoins, l'enquête réalisée par le Ministère de la population et financée par le FNUAP (Fonds des Nations-unies pour les activités sur la population), est d'un intérêt certain. Voici, à l'état brut, des chiffres fondamentaux qu'elle nous révèle sur l'état de la pauvreté au Maroc :

- **5,4% de marocains « marginalisés » dépensent moins de 209 DH par mois.**
- **41,9% de « vulnérables » dépensent entre 209 et 500 DH par mois.**
- **44,2% dépensent entre 501 et 939 DH**
- **8,5% « d'aisés » dépensent plus de 939 DH.⁽¹⁾**

Les « marginalisés » sont tous sans emploi et vivent principalement de mendicité. Ainsi, sur une population « officielle » de 26,7 millions, le nombre de mendiants peut être estimé à près d'un million et demi.

Par ailleurs, selon la même étude, **13,1% de marocains vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue**. Ce seuil est estimé à 313 DH par mois sur la base des fameuses 2.400 calories par jour nécessaires au corps humain. Il ne tient compte ni du logement ni de l'habillement et autres besoins nécessaires à la personne humaine pour exister et être. (En Europe, le seuil de pauvreté est estimé à la moitié de la dépense moyenne par habitant).

Les « vulnérables » vivent en fait une situation précaire dans une économie largement dépendante de la pluviométrie. D'une année à l'autre, ils peuvent basculer dans la pauvreté absolue. En additionnant leur nombre à celui des « marginalisés » on obtient 47,3% déceimment appelés « défavorisés » par la même étude. La réalité est que ces défavorisés, c'est-à-dire **près de la moitié des marocains, vivent au seuil de la pauvreté.**

Par ailleurs, la notion d'aisé reste très subjective. Une famille de cinq personnes qui vivent avec 4.700 DH peut-elle être considérée comme aisée ? Sachant qu'un loyer décent s'élève à 3.000 DH et que le kilo de boeuf en vrac dépasse les 50 DH ?

En réalité, le chiffre de 8,5% « d'aisés » cache une disparité sociale très importante. Dommage que l'étude n'a pas poussé l'investigation plus loin. Elle nous révélerait alors qu'une petite minorité composée de quelques dizaines de familles mène un train de vie inimaginable de luxe et de débauche. La haute bourgeoisie occidentale peut le lui envier. Précédé d'une classe moyenne de quelques pour cent de la population qui vit déceimment, le reste des 8,5% « d'aisés » (cadres moyens, professeurs, fonctionnaires....) arrive à peine à joindre les deux bouts. Et si le Maroc affiche des performances alarmantes en matière de pauvreté, il continue à occuper les premiers rangs au niveau mondial concernant les disparités sociales... ■

¹ Source : « La vie économique » du 2 au 8 mai 1997

LES AVOCATS MAROCAINS RÉCLAMENT LA SÉPARATION DES POUVOIRS, L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE ET L'ÉTAT DE DROIT

Plus de 800 congressistes, représentant 17 barreaux ont participé aux travaux du 22^{ème} Congrès de l'association des barreaux du Maroc qui s'est tenu du 24 au 26 avril dernier.

Après la séance d'ouverture, des commissions de travail ont été constituées sur la base de plusieurs thèmes: les questions de la femme et de la famille, la situation arabe et internationale, les questions professionnelles et juridiques, les questions nationales et les droits de l'homme...

Cette dernière commission a adopté deux projets. Le premier stigmatise la crise socio-économique et analyse ses causes internes et les facteurs externes influents. Selon les avocats marocains, cette crise structurelle, dénote de l'incapacité du pouvoir à sortir de la dépendance et à promouvoir le développement. Ils se sont ensuite prononcés pour une alternative de libération et de progrès et un programme d'urgence basé sur la démocratie véritable, le respect des libertés fondamentales et des droits de l'homme, l'instauration d'un Etat de droit et l'indépendance de la justice. Le second projet analyse de façon plus spécifique la situation des droits de l'homme et les moyens de les garantir juridiquement dans la pratique. La pratique de la torture continue ainsi que la violence, les décès de citoyens dans les locaux de la police et la violation des droits sociaux, économiques et culturels, des droits

de la presse et des droits d'expression, d'organisation et de libre circulation... D'où la nécessité de la vigilance et du contrôle de ces droits dans la pratique.

L'ÉTAT DE DROIT

Reprenant les synthèses des travaux des commissions, le Congrès a souligné dans sa déclaration finale le caractère universel et total des droits de l'homme. Le respect de ces droits est une condition incontournable au développement et au progrès.

Par ailleurs, le Congrès a confirmé les positions politiques fondamentales des congrès précédents. Parmi elles, la revendication d'une Assemblée Constituante pour élaborer une Constitution émanant de la volonté du peuple marocain. Le Congrès considère que l'élaboration de la Constitution, tant dans la forme que dans le contenu, demeure une question stratégique pour l'instauration d'une démocratie véritable.

Dans ce cadre, le Congrès considère que la constitution adoptée le 13 septembre 1996 ne répond pas aux aspirations du peuple marocain à la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la Justice et l'Etat de droit. Rappelons que cette constitution recon-naît le caractère de pouvoir uniquement à l'exécutif et au législatif.

Concernant la justice, les avocats ont dénoncé la corruption généralisée qui la gangrène,

les interventions de l'exécutif, la dénaturation des jugements et la difficulté à les faire appliquer. Ils ont réclamé par ailleurs l'amélioration de la situation matérielle des greffiers.

Rappelons que celle des magistrats laisse également à désirer. Leurs salaires très limités ne permettent pas de les mettre à l'abri de la corruption et de garantir leur indépendance et leur intégrité.

DROITS DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

Les avocats congressistes ont également réclamé l'abrogation de toute forme de discrimination envers la femme, le respect de ses droits et ceux de l'enfant ainsi que la révision du code de la famille afin de l'épurer de toutes les lois contraires à ces droits.

Le Congrès revendique la création de tribunaux spécialisés dans les conflits familiaux et l'adaptation des lois afin de préserver les intérêts de la famille immigrée. ■

CONCESSION A LA LYONNAISE DES EAUX

Après deux années de tractations, la Lyonnaise des eaux a finalement obtenu la concession pour le monopole de la distribution de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement des eaux de Casablanca.

La concession porte sur une durée totale de 30 ans. La Lyonnaise réclamait une hausse des tarifs de l'électricité de 10% sur 20 ans. Elle se suffira de 6,5% sur la même période. Concernant la tarification de l'eau, les prétentions de la Lyonnaise ont été ramenées de 18,5% à 13,8% sur 30 ans. Quant à l'assainissement, la hausse sera de 43% sur la même période. La marge de profitabilité de la Lyonnaise se situe entre 14% et 15%, sachant que l'Etat marocain s'engage à régler la facture sociale de cette privatisation.

Les entrepreneurs marocains regardaient d'un mauvais œil cette concession qui générerait des augmentations des prix de l'eau et de l'électricité et, par conséquent, des coûts de production. Aussi, ont-ils joué un rôle primordial dans la négociation qui a ramené les prétentions de la Lyonnaise vers des marges un peu plus faibles. Mais la question fondamentale n'a pas été posée : pourquoi privatiser des secteurs aussi stratégiques que ceux de l'eau et de l'électricité dans un pays en voie de développement ? Les habitants de Casablanca sont unanimes sur l'état plus que déplorable des réseaux de voirie (quasi inexistant), de l'eau et de l'électricité gérés par la Régie Autonome de Distribution. Mais qui est responsable de la faillite et de la mauvaise gestion de la RAD ? Où sont passés ses budgets colossaux ? Pourquoi faire bénéficier ces responsables d'une entière impunité ? La ville et ses extensions compte près de 4 millions d'habitants. C'est dire l'importance de la concession cédée à la Lyonnaise dans un domaine aussi sensible politiquement, économiquement et socialement que celui de l'eau et de l'électricité... Encore un pan de la souveraineté dilapidé dans le cadre du plan de privatisation qui a déjà bradé l'essentiel du patrimoine national...■

LES DIPLÔMÉS CHÔMEURS

Les diplômés chômeurs continuent leurs actions pour le droit au travail dans la dignité. Il s'agit en fait de trois groupes.

- Le groupe des 206 diplômés chômeurs qui ont déjà mené plusieurs marches, sit-in et grève de la faim avant d'obtenir, en haut lieu, des promesses fermes d'embauche. Cinq ministères se sont engagés à les recruter : la Santé, l'Agriculture, l'Intérieur, l'Environnement et l'Enseignement supérieur. Une centaine parmi eux a été en effet embauchée. Plus de 90 autres qui ont opté pour le ministère de l'Enseignement supérieur ont vu ce dernier renier tous ses engagements. Le prétexte : les diplômés sont devenus caduques au regard de la récente réforme de l'Université datant du 20 février ! Les diplômés chômeurs rétorquent que selon les principes d'équité et de justice, une loi ou une réforme ne peut être à effet rétroactif. De plus, les promesses fermes d'embauche datent d'avant la réforme... C'est pour cette raison qu'ils mènent un sit-in illimité devant le siège du ministère de l'enseignement supérieur depuis le 5 mai. Le ministre de l'enseignement leur a déclaré sans sourciller : « votre situation n'a aucune solution même si vous faite un sit-in de cent ans »...

- 130 autres mènent une grève de la faim illimitée depuis le 5 mai également. Trente-quatre parmi eux souffrant d'insuffisance cardiaque, de diabète ou d'hépatite, ont été hospitalisés d'urgence le 12 mai.

- Le groupe des docteurs, médecins et ingénieurs qui n'ont toujours aucune solution à l'horizon. Le premier mai dernier, ils ont publié un ultime communiqué appelant à la négociation avec les pouvoirs publics avant d'entamer des actions militantes à leur tour.

EN BREF.. EN BREF.. EN BREF...

- ◆ Une étude du ministère chargé de la population estime que **4,3%** seulement des ménages en milieu rural disposent de l'eau courante dans leurs logements et **10,6%** de l'électricité !...

Dans la santé publique, il y a **un lit** pour **1.000** habitants et le nombre de médecins (secteurs public et privé confondus) est de l'ordre de **3,4** pour **10.000** habitants.

- ◆ Une étude récente estime les besoins du Maroc en matière de logement à **140.000** unités par an. Il s'agit de combler le déficit en la matière et répondre aux besoins de la population qui augmente chaque année de **600.000** personnes. Actuellement, 80.000 à 90.000 logements sont construits par an.

ELECTIONS COMMUNALES

A quelques semaines des élections communales (13 juin prochain), les programmes des partis politiques qui y participent ne sont toujours pas connus. Tout se passe comme si les tractations avec le pouvoir concernant une hypothétique alternance ont la priorité sur le dialogue avec l'opinion publique et le peuple marocain.

C'est dans ce cadre qu'un « gentleman's agreement » a été signé entre les partis politiques et le gouvernement. En substance, le pouvoir s'engage à ne pas truquer les élections cette fois-ci et les partis donnent quitus à l'avance. Ils s'engagent de leur côté à ne pas remettre en cause les résultats de ces élections comme ils le faisaient auparavant. Marché de dupes ?

Toujours est-il que les listes électorales sont largement trafiquées (comme nous l'avons montré dans notre précédent numéro) ce qui permet la maîtrise des résultats par l'exécutif selon le scénario politique désiré.

Le découpage électoral (clé de toute consultation) devait être également revu (selon la parole des mêmes gentlemen) pour rétablir l'équilibre des nombres d'électeurs entre circonscriptions. Les différences actuelles pouvant aller du simple au triple permettent traditionnellement à l'administration de placer ses clients.

Prétextant le manque de temps, l'administration n'effectuera pas ce rééquilibrage, ce qui laisse entre ses mains une arme redoutable pour modeler les résultats des élections à sa façon. La « Commission nationale de suivi des élections » entérina cette décision. Le découpage électoral sera donc celui de 1992 sans aucune modification !

D'autre part, le scrutin majoritaire à un tour a été maintenu. Le désistement en faveur du candidat le mieux placé de la même fa-

mille politique ne peut avoir lieu. Conséquence : le clientélisme et la concurrence entre candidats du même parti bat son plein, avec des moyens qui n'ont rien à voir avec la démocratie. Autre phénomène : le transfuge des candidats. Plusieurs membres des partis de droite sentant tourner le vent de l'alternance se présentent sur les listes des partis de gauche ! Ces derniers n'y voient aucun inconvénient. Pourvu qu'ils totalisent le nombre de candidats nécessaires et que ces derniers soient élus avec ou sans l'appui de l'administration. La réciproque est également vraie. Des candidats de gauche, dans certaines circonscriptions favorables à la droite se présentent sur les listes de cette dernière ! Il faut dire que les notions de gauche et de droite sont ici tout à fait relatives... Les partis du « Bloc démocratique » les plus influents veulent aller au gouvernement coûte que coûte, selon une « alternance » souhaitée par le pouvoir et quelle que soit la manière et le chemin suivi. Les principes démocratiques peuvent attendre, il s'agit maintenant de « real-politique »... Même si la Constitution a verrouillé toute évolution vers la démocratie véritable, si la politique économique pour la décennie à venir est déjà décidée et si la loi de finance elle-même est déjà votée...

Par ailleurs, une nouvelle loi a rendu obligatoire l'inscription sur les listes électorales. Mais plus de la moitié du corps électoral ne s'y est pas pliée. Les citoyens savent pertinemment qu'il s'agit d'un remake des différentes mascarades électorales qu'a connues le pays. Ils n'y trouvent aucun intérêt quant à leur situation. C'est pour cela que le sentiment général est celui de l'indifférence et du boycott. ■